Commune de Granges-Aumontzey

Article publié sur son site internet le 17 février 2026

La liaison douce se concrétise : Un trait d'union vert dans les Vosges

”On y est, ce n'est plus de la science-fiction, tout est signé et lancé. C'est un grand « ouf » de fin. ” déclare Stessy Speissmann-Mozas au sujet de la future liaison douce, lors de la conférence de presse qui s'est tenue dans la salle de conseil à Granges-Aumontzey, le vendredi 13 février 2026. Une date qui, espérons-le, portera bonheur à ce projet, après un douzième comité de pilotage… Un parcours qui n'est pas sans rappeler les douze travaux d'Hercule, tant les défis à relever sont complexes.

Lors de cet après-midi de travail, les échanges ont principalement porté sur les prochaines étapes des études environnementales liées à la liaison douce entre Bruyères et Gérardmer, suivis d'une visite sur site à deux pas de la mairie, à l'emplacement de la future voie.





Un projet relancé en 2022

Pour rappel, ce projet de liaison douce avait été relancé en mai 2022, notamment sous l'impulsion des représentants de l'association *Pour la Voie Verte de la Vallée de la Vologne* sise sur notre Commune. Frédéric Thomas, maire de Granges-Aumontzey a tenu à souligner « L'intervention de David Valence [alors député de la circonscription et également] conseiller régional, Président de la commission Transport, déplacement et infrastructure, qui a fortement contribué à l'avancée du projet ». Le conseiller régional a par ailleurs souligné l'importance du travail d'étude d'opportunité réalisé par le Pays de la Déodatie en préparation de ce projet.

Deux grands travaux à venir

La signature de la Convention d'Occupation Temporaire (COT) avec la SNCF permettra aux équipes en charge du dossier de lancer deux chantiers préparatoires essentiels. D'une durée de 18 mois, cette convention est calibrée pour correspondre aux délais des études de faisabilité environnementale. L'objectif final reste la signature d'une Convention de Transfert de Gestion sur une période bien plus longue, pour permettre l'exploitation du tracé.

Premier enjeu : la dépollution de la friche industrielle *Lacroix*, située aux Évelines sur la commune de Granges-Aumontzey. Ce site, qui était auparavant une carrière, nécessitera un travail de dépollution, suivant les résultats de l'enquête historique et du pré-diagnostic de pollution réalisés par l'EPFGE (Établissement Public Foncier Grand

Est). Dès le lundi 16 février 2026, la municipalité a d'ailleurs décidé de fermer totalement l'accès à cette friche au public, par arrêté municipal.

Le second objectif est le lancement des études environnementales appelées *4 saisons* et *ERC* (Éviter, Réduire, Compenser) pour permettre d'aller de l'avant sur le projet, dans une logique respectueuse des différents sites concernés par le trajet.





Un projet fédérateur

La signature de la COT pour la ligne 063000 (Laveline-devant-Bruyères – Gérardmer) s'est faite devant toutes les parties prenantes du projet et a réuni plusieurs partenaires clés. De gauche à droite sur la photographie :

- Virginie Gremillet, présidente de la Communauté de Communes de Bruyères-Vallons des Vosges,
- Marie-Véronique Gabriel, directrice territoriale immobilier Grand Est pour SNCF Immobilier,
- Stessy Speissmann-Mozas, président de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV),
- Thomas Gion, conseiller départemental,
- David Valence, conseiller régional,
- Frédéric Thomas, maire de Granges-Aumontzey et vice-président de la CCGHV.

Un enjeu de mobilité durable

Aujourd'hui, ce grand projet mobilité concerne la reconversion de la ligne ferroviaire reliant Gérardmer à Bruyères, offrant un accès à Épinal, Saint-Dié-des-Vosges, Nancy, Strasbourg… À plus long terme, l'objectif est de connecter ce territoire à la Véloroute 50, qui relie le Luxembourg à Lyon.

À destination des habitants locaux, des enfants du territoires, mais aussi des personnes de passage, ce projet d'envergure est partagé par un grand nombre d'acteurs. Toutes les communes concernées par le tracé sont investies aux côtés des communautés de communes CCGHV et CB2V, le Conseil départemental des Vosges, le Conseil régional Grand Est et l'État, ce projet incarne une ambition partagée pour une mobilité douce et durable.

